RÉSIDENCE AUTONOMIE DU **VAL DE LYS**





c.c.a.s
Halluin ville solidaire



3 rue de la Libération
59250 HALLUIN
Tél. 03 20 94 63 81
residencevaldelys@halluin.fr

La résidence Autonomie « Le Val de Lys » accueille des seniors autonomes âgés de 60 ans et plus, seuls ou en couple. L'établissement est géré par le Centre Communal d'Action Sociale d'Halluin dont le président est le Maire de la commune.

La Direction est chargée de l'administration et de l'animation. Un Conseil de Vie Sociale permet aux résidents, familles et personnel d'être associés à son fonctionnement. La capacité d'accueil de la résidence est de 71 logements de type 1 (de 32 m²) et 4 logements de type 1 bis (de 50 m²). Elle est située en plein cœur de la ville, à proximité immédiate de tous les commerces, services, transports et marchés.

LA RESTAURATION

Vous avez la liberté de choisir, selon votre goût, différents modes de restauration :

- soit de confectionner vous-même vos repas dans votre logement équipé à cet effet,
- soit de prendre le déjeuner au restaurant Albert Houte.
- soit de vous faire livrer à domicile.

LA BLANCHISSERIE

Vous disposez des raccordements pour le branchement d'une machine à laver dans votre appartement.

LES ACTIVITÉS HEBDOMADAIRES

Des animations variées vous sont proposées du lundi au vendredi en matinée ou en après-midi par un professionnel de l'animation.

LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ

Chaque logement dispose d'un système d'appel d'urgence qui vous apportera 24h/24h une assistance.

LES ELÉMENTS FINANCIERS

La redevance locative versée par le résident comprend la location du logement, les consommations d'eau, d'électricité, de chauffage ainsi que le service de sécurité et d'animation ;

Le montant de la redevance locative est établi selon un prix de journée fixé chaque année par le Conseil d'Administration.

Les résidents peuvent, selon leur situation financière, prétendre à l'Aide Personnalisée au Logement.

L'établissement est agréé au titre de l'aide sociale à l'hébergement

Transport en commun : Liane 4, 91, 82, arrêt « Monument aux morts » ou « Hôtel de ville »

Véhicules particuliers : suivre « Halluin Centre » puis rue de la Libération

Stationnement : parking du Manège à proximité avec emplacements « personne à mobilité réduite »